

## FORMULAIRE 7

### RAPPORT D'ACTIVITÉ MENSUEL

Nom de l'émetteur inscrit : Quebec Innovative Materials Corp. (l'« émetteur » ou « QIMC »).

Symbole : QIMC

Nombre de valeurs inscrites à la cote en circulation : 128 654 001

Date : 8 avril 2026

Le présent rapport d'activité mensuel doit être affiché avant l'ouverture de la négociation le cinquième jour de chaque mois. Ce rapport ne vise pas à remplacer l'obligation de l'émetteur de déclarer séparément l'information importante lorsque la direction en prend connaissance ainsi qu'à afficher les formulaires requis par les politiques de la Bourse. Si de l'information importante devient connue et est déclarée durant le mois précédent auquel s'applique ce rapport, ce dernier devrait mentionner cette information importante, la date du communiqué de presse et la date d'affichage sur le site Web de la Bourse.

Le présent rapport vise à informer les investisseurs et le marché des activités d'affaires et de gestion courantes de l'émetteur, qui ont eu lieu au cours du mois précédent. Ne pas discuter des objectifs et des plans futurs à moins qu'ils ne soient concrétisés au point de constituer de l'« information importante » selon la définition des politiques de la Bourse. Toute discussion contenue dans ce rapport doit être factuelle, équilibrée et de nature non promotionnelle.

#### **Instructions générales**

- a) Préparer le rapport d'activité mensuel en utilisant le format présenté ci-dessous. Ne modifiez pas l'ordre des questions, n'omettez aucune question et ne laissez aucune question sans réponse. Les réponses des diverses rubriques doivent être rédigées dans une forme narrative. Déclarer si la réponse sous toute rubrique est négative ou si elle ne s'applique pas à l'émetteur. Le titre de chaque rubrique doit précéder la réponse.
- b) Le terme « émetteur » inclut non seulement l'émetteur, mais aussi toute filiale de ce dernier.
- c) Les termes utilisés et non définis dans le présent formulaire sont définis dans la Politique 1 – Interprétation et dispositions générales ou interprétés selon cette dernière.

## Rapport sur les activités d'affaires

1. Fournir un aperçu général et une discussion de l'évolution de l'entreprise et des opérations de l'émetteur au cours du mois précédent. Si l'émetteur était inactif, mentionner ce fait.

**L'émetteur est une société d'exploration et de développement minier qui se consacre à l'exploration et à l'exploitation du potentiel que présentent les ressources abondantes de l'Amérique du Nord. Possédant des terrains en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse et au Minnesota (États-Unis), l'émetteur se spécialise dans l'exploration de gisements d'hydrogène blanc (naturel) et de silice à forte teneur. L'émetteur a pris un engagement en matière de pratiques durables et d'innovation. En misant sur la gestion environnementale responsable et des technologies d'extraction de pointe, il vise à exploiter tout le potentiel de ces matériaux pour favoriser l'émergence de solutions énergétiques propres afin de propulser l'intelligence artificielle et une économie carboneutre et de contribuer à un avenir durable.**

**Le 3 mars 2026, l'émetteur a annoncé que le trou de forage DDH-26-01 a recoupé une nouvelle zone structurale hydrogénée de 72 m entre 354 et 426 m de profondeur à son projet West Advocate, en Nouvelle-Écosse. Il s'agit du plus grand intervalle structuralement déformé contenant de l'hydrogène repéré à ce jour dans le trou de forage DDH-26-01, en raison de la zone de 72 m qui présente une teneur en hydrogène élevée et constante sur toute la longueur de l'intervalle. La zone structurale située entre 354 et 426 m se distingue des deux couloirs de failles contenant de l'hydrogène précédemment recoupés entre 142 et 212 m (y compris les sous-intervalles entre 142 et 191 m, et entre 206 et 212 m) et entre 310 et 335 m de profondeur. L'intervalle entre 310 et 335 m comprenait trois zones fortement carbonées d'épaisseurs apparentes respectives d'environ 10 m, 2,2 m et 16 m, incluant des intervalles de matériau cristallin sombre massif et de minces sections de gouge de faille bien développée et de graphite folié et fortement cisailé. Le forage entre 354 et 426 m a permis de recouper une nouvelle zone de faille bréchique fortement cisailée, contenant deux intervalles distincts de siltite carbonée sombre, situés approximativement entre 388 et 401 m et entre 414 et 426 m de profondeur. Cette zone de faille est la plus large intersection rencontrée à ce jour. L'eau bouillonnante sous pression provenant de cette zone a débordé du collier du trou de forage, constituant ainsi le principal apport d'eau enregistré à ce jour dans le forage DDH-26-01. Des échantillons d'eau ont été prélevés directement à cet endroit. Le forage se poursuit jusqu'à la profondeur totale prévue de 650 m. Ces résultats confortent l'interprétation d'un système naturel d'hydrogène répétitif, étendu verticalement, composé de plusieurs zones et contrôlé par la structure géologique à West Advocate.**

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué du 3 mars 2026.**

**Le 10 mars 2026, l'émetteur a annoncé l'achèvement du forage d'exploration DDH-26-01 d'une profondeur de 711 m à son projet d'hydrogène West Advocate, en Nouvelle-Écosse. Le forage a recoupé un système persistant contenant de l'hydrogène à partir d'environ 505 m; du gaz visible a été observé à la tête de forage, et l'eau du puits a révélé des concentrations d'hydrogène dans l'espace de tête supérieures aux limites de détection de l'analyseur de gaz GA5000 de la Société. Les concentrations d'hydrogène sont demeurées élevées jusqu'à la fin du forage, confirmant ainsi, à mesure que le forage progresse, que le système demeure ouvert en profondeur. Le trou de forage 2 ciblera des zones structurales au nord-ouest.**

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué du 10 mars 2026.**

**Le 17 mars 2026, l'émetteur a annoncé de nouveaux résultats après l'achèvement du trou de forage 1 (trou de forage DDH-26-01) à son projet d'exploration d'hydrogène naturel West Advocate, en Nouvelle-Écosse, situé dans le corridor structural de Cobequid-Chedabucto. Le forage du puits DDH-26-02 a maintenant atteint une profondeur d'environ 500 m. Ce forage cible des zones structurellement favorables à l'ouest du forage DDH-26-01, où des anomalies géophysiques, des teneurs élevées en hydrogène dans le sol et des concentrations élevées de radon et de thoron ont été repérées et divulguées publiquement dans nos précédents communiqués. Le forage du puits DDH-26-02 continue de cibler des zones structurellement favorables associées à la migration de l'hydrogène dans le cadre du programme d'exploration en cours de la Société.**

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué du 17 mars 2026.**

**Le 19 mars 2026, l'émetteur a annoncé les résultats de l'analyse des gaz de l'espace de tête du trou de forage DDH-26-02, à savoir le deuxième trou de forage de son programme d'exploration d'hydrogène naturel 2026 au projet West Advocate, situé dans la zone de faille de Cobequid-Chedabucto (« CCFZ »), en Nouvelle-Écosse. Le trou de forage DDH-26-02 a enregistré une concentration maximale d'hydrogène de 8 249 ppmv à 434 m de profondeur, soit la valeur la plus élevée observée dans le cadre de ce programme de forage et environ 2,75 fois la valeur maximale enregistrée dans le premier trou de forage (DDH-26-01). Les concentrations d'hydrogène sont restées élevées à 500 m, profondeur à laquelle le forage a été interrompu en raison des conditions saisonnières du sol. Ces concentrations indiquent que le système demeure ouvert en profondeur. Une anomalie de gaz dans les sols de surface, détectée lors de travaux antérieurs, se situe au nord-ouest du fond du trou de forage, au-delà de la profondeur atteinte jusqu'à présent. Toutes les concentrations d'hydrogène**

mesurées à partir d'échantillons d'eau de trou de forage sont susceptibles de subir des effets de dilution, tel qu'il a été indiqué précédemment dans le communiqué de presse de la Société du 10 mars, notamment dans les travaux de M. Marc Richer-Laflèche (professeur agrégé).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué du 19 mars 2026.

Le 30 mars 2026, l'émetteur a annoncé les résultats de son assemblée générale annuelle, tenue à la même date. Toutes les résolutions soumises aux actionnaires de la Société ont été approuvées.

Les personnes suivantes ont été nommées membres du conseil de l'émetteur :

- André Turmel
- John Karagiannidis
- Fabrice Consalvo
- Marianne Richer-Laflèche

Les actionnaires de la Société ont également approuvé ce qui suit :

- la nomination de Baker Tilly WM LLP à titre d'auditeurs;
- l'approbation du régime de droits des actionnaires;
- l'approbation du régime de rémunération sous forme d'actions.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué du 31 mars 2026.

2. Procurer un aperçu général et une discussion des activités de gestion.

**En mars 2026, la direction s'est consacrée aux activités internes et administratives, aux activités d'exploration et aux activités supplémentaires indiquées à la rubrique 1 ci-dessus.**

3. Décrire en donnant des détails de tout nouveau produit ou service développé ou offert. Pour les sociétés de ressources, donner des détails sur les nouveaux programmes de forage, d'exploration ou de production, ainsi que sur les acquisitions de toute nouvelle propriété, et joindre tout rapport minéralogique, pétrolier, gazier et autre exigé en vertu de la législation de l'Ontario sur les valeurs mobilières.

**Le 3 mars 2026, l'émetteur a annoncé que le trou de forage DDH-26-01 a recoupé une nouvelle zone structurale hydrogénée de 72 m entre 354 et 426 m de profondeur à son projet West Advocate, en Nouvelle-Écosse. Il s'agit du plus grand intervalle structurellement déformé contenant de l'hydrogène repéré à ce jour dans le trou de forage DDH-26-01, en raison de la zone de 72 m qui présente une teneur en hydrogène élevée et constante**

sur toute la longueur de l'intervalle. La zone structurale située entre 354 et 426 m se distingue des deux couloirs de failles contenant de l'hydrogène précédemment recoupés entre 142 et 212 m (y compris les sous-intervalles entre 142 et 191 m, et entre 206 et 212 m) et entre 310 et 335 m de profondeur. L'intervalle entre 310 et 335 m comprenait trois zones fortement carbonées d'épaisseurs apparentes respectives d'environ 10 m, 2,2 m et 16 m, incluant des intervalles de matériau cristallin sombre massif et de minces sections de gouge de faille bien développée et de graphite folié et fortement cisailé. Le forage entre 354 et 426 m a permis de recouper une nouvelle zone de faille bréchique fortement cisailée, contenant deux intervalles distincts de siltite carbonée sombre, situés approximativement entre 388 et 401 m et entre 414 et 426 m de profondeur. Cette zone de faille est la plus large intersection rencontrée à ce jour. L'eau bouillonnante sous pression provenant de cette zone a débordé du collier du trou de forage, constituant ainsi le principal apport d'eau enregistré à ce jour dans le forage DDH-26-01. Des échantillons d'eau ont été prélevés directement à cet endroit. Le forage se poursuit jusqu'à la profondeur totale prévue de 650 m. Ces résultats confortent l'interprétation d'un système naturel d'hydrogène répétitif, étendu verticalement, composé de plusieurs zones et contrôlé par la structure géologique à West Advocate.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué du 3 mars 2026.

Le 10 mars 2026, l'émetteur a annoncé l'achèvement du forage d'exploration DDH-26-01 d'une profondeur de 711 m à son projet d'hydrogène West Advocate, en Nouvelle-Écosse. Le forage a recoupé un système persistant contenant de l'hydrogène à partir d'environ 505 m; du gaz visible a été observé à la tête de forage, et l'eau du puits a révélé des concentrations d'hydrogène dans l'espace de tête supérieures aux limites de détection de l'analyseur de gaz GA5000 de la Société. Les concentrations d'hydrogène sont demeurées élevées jusqu'à la fin du forage, confirmant ainsi, à mesure que le forage progresse, que le système demeure ouvert en profondeur. Le trou de forage 2 ciblera des zones structurales au nord-ouest.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué du 10 mars 2026.

Le 17 mars 2026, l'émetteur a annoncé de nouveaux résultats après l'achèvement du trou de forage 1 (trou de forage DDH-26-01) à son projet d'exploration d'hydrogène naturel West Advocate, en Nouvelle-Écosse, situé dans le corridor structural de Cobequid-Chedabucto. Le forage du puits DDH-26-02 a maintenant atteint une profondeur d'environ 500 m. Ce forage cible des zones structurellement favorables à l'ouest du forage DDH-26-01, où des anomalies géophysiques, des teneurs élevées en hydrogène dans le sol et des concentrations élevées de radon et de thoron

ont été repérées et divulguées publiquement dans nos précédents communiqués. Le forage du puits DDH-26-02 continue de cibler des zones structurellement favorables associées à la migration de l'hydrogène dans le cadre du programme d'exploration en cours de la Société.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué du 17 mars 2026.

Le 19 mars 2026, l'émetteur a annoncé les résultats de l'analyse des gaz de l'espace de tête du trou de forage DDH-26-02, à savoir le deuxième trou de forage de son programme d'exploration d'hydrogène naturel 2026 au projet West Advocate, situé dans la zone de faille de Cobequid-Chedabucto (« CCFZ »), en Nouvelle-Écosse. Le trou de forage DDH-26-02 a enregistré une concentration maximale d'hydrogène de 8 249 ppmv à 434 m de profondeur, soit la valeur la plus élevée observée dans le cadre de ce programme de forage et environ 2,75 fois la valeur maximale enregistrée dans le premier trou de forage (DDH-26-01). Les concentrations d'hydrogène sont restées élevées à 500 m, profondeur à laquelle le forage a été interrompu en raison des conditions saisonnières du sol. Ces concentrations indiquent que le système demeure ouvert en profondeur. Une anomalie de gaz dans les sols de surface, détectée lors de travaux antérieurs, se situe au nord-ouest du fond du trou de forage, au-delà de la profondeur atteinte jusqu'à présent. Toutes les concentrations d'hydrogène mesurées à partir d'échantillons d'eau de trou de forage sont susceptibles de subir des effets de dilution, tel qu'il a été indiqué précédemment dans le communiqué de presse de la Société du 10 mars, notamment dans les travaux de M. Marc Richer-Lafèche (professeur agrégé).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le communiqué du 19 mars 2026.

4. Décrire en donnant des détails sur tout produit ou service qui n'est plus offert. Pour les sociétés de ressources, donner des détails sur tout programme de forage, d'exploration ou de production qui a été modifié ou abandonné.

**Sans objet.**

5. Décrire toute nouvelle relation d'affaires conclue entre l'émetteur, les filiales de l'émetteur ou des tiers, y compris les contrats visant la fourniture de produits ou services, les ententes d'opérations en participation, les contrats de licence, etc. Déclarer si la relation constitue une partie liée à l'émetteur et donner des détails sur la relation.

**Sans objet.**

6. Décrire l'expiration ou la résiliation de tout contrat ou de toute entente conclu entre l'émetteur, les filiales de l'émetteur ou des tiers, ou l'annulation de toute entente de financement qui a déjà été annoncée.

**Sans objet.**

7. Décrire toute acquisition par l'émetteur ou toute cession d'actifs de l'émetteur ayant eu lieu au cours du mois précédent. Donner des détails sur la nature des actifs acquis ou cédés, et fournir des détails de la contrepartie payée ou à payer, ainsi qu'un calendrier des paiements le cas échéant, et de toute évaluation. Énoncer la manière dont la contrepartie a été déterminée et déclarer si l'acquisition ou la cession impliquait une partie liée à l'émetteur et préciser les détails de la relation.

**Sans objet.**

8. Décrire l'acquisition de nouveaux clients et la perte de clients.

**Sans objet.**

9. Décrire tout nouveau développement ou nouvel effet sur les produits intangibles comme les noms de marque, listes de diffusion, droits d'auteur, franchises, licences, brevets, logiciels, listes de souscripteurs et marques de commerce.

**Sans objet.**

10. Rapporter toute embauche ou mise à pied ou tout congédiement d'employés, en incluant des détails sur la durée prévue des mises à pied.

**Sans objet.**

11. Rapporter tout conflit de travail et toute résolution de ces conflits s'il y a lieu.

**Sans objet.**

12. Décrire en détail toute action en justice dont l'émetteur a été une partie, notamment le nom du tribunal ou de l'organisme, la date où elle a été instituée, les principales parties en cause, la nature de la réclamation, la somme réclamée, le cas échéant, si l'action a été contestée et l'état actuel de l'instance.

**L'émetteur ne fait actuellement l'objet d'aucun litige important et n'a reçu aucune indication selon laquelle des réclamations importantes étaient à venir. Cependant, en raison de l'incertitude inhérente à une procédure de litige, l'émetteur pourrait être visé par des réclamations judiciaires importantes ou par d'autres instances avec d'autres parties dans l'avenir.**

13. Préciser les détails de tout endettement encouru ou remboursé par l'émetteur, ainsi que des conditions d'un tel endettement.

**Sans objet.**

14. Donner les détails relatifs à toute valeur mobilière émise et de toute option ou de tout bon de souscription accordé.

**Le 17 mars 2026, l'émetteur a annoncé l'attribution de 5,4 millions d'options d'achat d'actions, pouvant être exercées au prix de 2,00 \$ par action ordinaire, aux administrateurs, aux dirigeants et aux consultants de la Société, ce qui lui permet d'axer ses mesures incitatives à long terme sur la création de valeur pour les actionnaires et l'exécution stratégique.**

**En mars 2026, l'émetteur a émis 1 750 000 actions ordinaires dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions au prix de 0,05 \$ par action, pour un produit de 87 500 \$.**

**En mars 2026, l'émetteur a émis 50 000 actions ordinaires dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions au prix de 0,25 \$ par action, pour un produit de 12 500 \$.**

**En mars 2026, l'émetteur a émis 900 000 actions ordinaires dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions au prix de 0,40 \$ par action, pour un produit de 360 000 \$.**

**En mars 2026, l'émetteur a émis 166 666 actions ordinaires dans le cadre de l'exercice de bons de souscription. Les bons de souscription pouvaient être exercés au prix de 0,05 \$, pour un produit de 8 333,30 \$.**

**Le produit tiré de ces opérations sera affecté aux besoins généraux du fonds de roulement.**

15. Fournir les détails de tout prêt accordé à des parties liées ou consenti par ces dernières.

**Sans objet.**

16. Préciser les détails de tout changement des administrateurs, des dirigeants ou des membres des comités.

**Sans objet.**

17. Discuter de toute tendance qui pourrait avoir une incidence sur l'émetteur, incluant les tendances sur le ou les marchés de l'émetteur ou les tendances politiques ou en matière de réglementation.

**Sans objet.**

## Certificat de conformité

Le soussigné certifie aux présentes :

1. que le soussigné est un administrateur ou un cadre supérieur de l'émetteur et qu'il a reçu autorisation en bonne et due forme de signer le présent Certificat de conformité, grâce à une résolution adoptée par le conseil d'administration de l'émetteur;
2. qu'à la date ci-contre, il n'y a aucune information importante concernant l'émetteur n'ayant pas été divulguée publiquement;
3. que le soussigné confirme par la présente à la Bourse que l'émetteur se conforme aux exigences de la législation applicable aux valeurs mobilières (selon la définition de ce terme dans la Norme canadienne 14-101) et à toutes les exigences de la Bourse (telles que définies dans la Politique 1 de la Bourse);
4. que tous les renseignements contenus dans le présent Formulaire 7 – Rapport d'activité mensuel sont vrais.

Le **8 avril 2026**

**John Karagiannidis**

Nom de l'administrateur ou du  
cadre supérieur

**/s/ « John Karagiannidis »**

Signature

**Président-directeur général**

Titre officiel

<b>Détails sur l'émetteur</b> Nom de l'émetteur <b>Quebec Innovative Materials Corp.</b>	Pour la fin du mois <b>Mars 2026</b>	Date du rapport AA/MM/JJ <b>26/04/08</b>
Adresse de l'émetteur <b>1111 Melville Street, bureau 1100</b>		
Ville/Province/Code postal <b>Vancouver (C.-B.) V6E 3V6</b>		N° de téléphone de l'émetteur <b>438-358-8840</b>
Nom de la personne-ressource <b>John Karagiannidis</b>	Poste de la personne-ressource <b>Président-directeur général</b>	N° de téléphone de la personne-ressource <b>438-358-8840</b>
Adresse électronique de la personne-ressource <b>JK@qimaterials.com</b>	Adresse du site Web <b>https://qimaterials.com/</b>	